

# Abdulah Oçalan : une nouvelle logique politique ?

Michel Verrier

*La démocratisation de la République, la reconnaissance du fait kurde et l'union librement assumée des Turcs et des Kurdes dans le cadre des frontières actuelles de la Turquie, tel est selon Abdulah Oçalan le tournant historique que doit prendre Ankara à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce constat est d'ailleurs, soulignons-le au passage, assez largement partagé par les principaux alliés et partenaires de la République turque, qu'il s'agisse de l'Union européenne ou des Etats-Unis.*

Mais Abdulah Oçalan a surpris plus d'un observateur en choisissant de bâtir sur cet axe sa défense politique au cours de son procès devant la cour de sûreté de l'Etat d'Ankara. On s'attendait plutôt à le voir prendre devant le tribunal la posture de l'accusateur, fustigeant les crimes de l'État turc contre le peuple kurde et justifiant par conséquent l'action de guérilla de son organisation, le PKK. A défaut, nombre de commentateurs ont d'ailleurs compris et présenté les déclarations du chef rebelle comme une repentance, une tentative de sauver sa peau, voire une trahison de ses troupes. Or l'accusé n'a jamais renoncé à la défense de la revendication kurde. Mais les manipulations de la télévision turque, seule habilitée à retransmettre l'intégralité des débats du procès, n'ont évidemment en rien facilité la clarté du débat.

Oçalan avait en fait rédigé dans son isolement sur l'île-prison d'Imrali une centaine de pages de sa propre main pour sa défense. Son avocate, Mukrime Tepe, en résumait ainsi la trame à la veille de l'ouverture du procès : «*Depuis son arrestation, Abdulah Oçalan répète que la question kurde ne peut être résolue que sur la base d'une démocratisation de la République turque. Il compte défendre ce point de vue lors de son procès. Il propose de prolonger le cessez-le-feu unilatéral prononcé par le PKK en septembre 1998, en échange de la liberté d'expression pour les Kurdes. Une amnistie générale devrait*

*permettre au PKK de se transformer en parti politique légal et à toutes les personnes déplacées de regagner leurs villages détruits par l'armée.»*

Le texte de l'accusé est en fait un manifeste et un bilan du mouvement kurde. Oçalan y explique notamment l'échec des insurrections depuis la fondation de la République turque en 1923 par l'hétérogénéité des motifs qui conduisaient leurs dirigeants à se rebeller contre Ankara. Le rejet de la République et de la séparation de la religion et de l'Etat, la défense des intérêts de clans et de tribus, l'incapacité à produire une idéologie liant l'identité kurde à la démocratie et au progrès social conduisaient inexorablement selon lui ces soulèvements à l'impasse, face à la révolution kémalienne. Il estime que le PKK serait le premier à avoir rompu avec cette tradition du nationalisme kurde. Une analyse qui permet au passage à l'accusé de respecter l'idéologie kémalienne prégnante dans l'establishment turc, sans ignorer pour autant les travers autoritaires de son inspirateur. Confié par Oçalan à ses avocats, ce texte était notamment disponible sur leur site internet<sup>1</sup>. Le chef rebelle en résumera le contenu lors de la première séance du procès, avant de le remettre au tribunal. Mais cette déclaration sera coupée par la télévision turque retransmettant les audiences pour les centaines de journalistes, envoyés spéciaux de la presse internationale, présents à Mudyanna, petite ville côtière face à l'île-prison d'Imrali. En effet, une dizaine d'entre eux seulement seront admis dans la salle du tribunal. Les autres ne disposeront donc en fait pour leur information que de quelques bribes des déclarations de l'accusé<sup>2</sup>, ses regrets notamment, présentés aux familles de soldats de l'armée turque morts dans les combats contre le PKK. Ces propos feront la Une des médias le lendemain, détachés souvent de tout contexte et accréditant l'idée d'un Abdullah Oçalan aux abois, cherchant à s'attirer la clémence des juges en promettant de se mettre au service de la République turque pour faire descendre en trois mois ses guérilleros des montagnes.

## **Une nouvelle ligne politique**

Il semble au contraire qu'en choisissant une ligne de défense prônant la solution du conflit kurde dans le cadre des frontières actuelles de la Turquie, le chef rebelle ait enclenché en profondeur un mécanisme qui a déstabilisé la vieille politique d'Ankara de tout refus de prise en compte et même de négation de cette question (lire l'encadré en fin d'article : extrait des déclarations d'Abdulah Oçalan).

Cette logique d'Abdulah Oçalan n'est en fait que la conclusion de ses évolutions politiques depuis le début des années 90. Le 17 mars 1993, au

cours d'une conférence de presse à Bar Elias au Liban, lors de la proclamation du premier cessez-le-feu unilatéral du PKK, il définissait ainsi les marges d'une solution politique du conflit. *«En ce qui concerne l'intégrité — de la Turquie, ndlr — nous ne prônons pas la séparation immédiate. En ce domaine nous sommes réalistes. Et ceci ne doit pas être compris comme une simple tactique. Notre conduite a plusieurs raisons de fond. Ceux qui connaissent l'histoire et la situation politique et économique de nos deux peuples savent parfaitement qu'une séparation est impossible. Ils sont intimement liés l'un à l'autre. Comme je l'ai indiqué dans de nombreuses interviews, nous combattons pour une nouvelle définition de leur relation fondée sur l'égalité et la libre association. On nous traite constamment de «séparatistes», c'est cette attitude au contraire qui nourrit le séparatisme».*

Le chef du PKK changera certes le contenu de ses proclamations face aux rejets systématiques d'Ankara de ses offres de négociations. Mais son discours devant le tribunal en juin 1999 n'est pas fondamentalement différent de celui délivré six ans plus tôt, lorsqu' il agissait en toute liberté au Liban. Mais cette fois-ci, après son odyssée tragique à la recherche d'un refuge en Europe et sa capture par les services secrets turcs, Abdulah Oçalan pourrait bien avoir parfaitement saisi l'opportunité de se faire entendre. Son discours semble même avoir eu un effet cathartique et brisé le tabou qui interdisait jusqu'ici la simple discussion de la question kurde en Turquie.

*«Même si l'on ne croit pas monsieur Oçalan, écrivait le journaliste turc Mehmet Ali Biran le 8 juillet<sup>3</sup>, et même si l'on peut largement douter de sa capacité à engager encore le PKK sur la voie de la paix, on ne se pose pas moins dans toutes les couches de la société la question de savoir s'il ne serait pas juste de lui accorder le bénéfice du doute. Pour la première fois certaines figures éminentes de l'establishment déclarent ouvertement que son exécution ne pourrait avoir qu'un impact négatif sur les intérêts à long terme de la Turquie.»*

Mais le débat ne s'arrête pas là, soulignait encore Mehmet Ali Biran : *«un autre indice du changement est précisément que des personnalités proches de l'appareil d'Etat déclarent ouvertement maintenant que l'identité kurde doit être reconnue».* Le silence des procureurs de la Cour de sûreté de l'Etat, fondamentalement opposés à une telle approche jusqu'ici, indiquerait, selon lui, que *«ces mêmes questions se posent jusqu'au plus haut sommet des dirigeants de la Turquie et qu'une page est peut-être en train d'être tournée en ce qui concerne la question kurde.»* Le quotidien turc en langue anglaise *The Turkish daily news* renforçait cette impression en titrant le 10 août : *«Le président de la République turque, Souleyman Demirel, vient de faire une ouverture à l'égard des revendications kurdes».* En recevant samedi 7 août tous les

maires du *Hadep*, le parti démocratique populaire pro-kurde vainqueur incontestable des élections municipales à l'est du pays en avril dernier, le président de la République turque leur aurait de fait publiquement donné la caution présidentielle. Selon Illnur Cevik, l'éditorialiste du quotidien, il leur aurait même affirmé : «*ma porte vous sera toujours ouverte ; vous pouvez toujours m'appeler ou me rendre visite.*»

Or Illnur Cevik est un connaisseur. Conseiller de Suleyman Demirel, il participa de fait aux contacts indirects entre l'Etat turc et le PKK lors du premier cessez-le-feu unilatéral prononcé par Abdullah Oçalan en 1993. Il incitait alors, dans ses colonnes, les autorités turques à répondre aux offres de négociation du chef rebelle<sup>4</sup>. Le *Turkish daily news* avait même ouvert à l'époque ses pages aux commandants militaires du PKK, qu'il avait pu contacter grâce au système de liaison-radio de l'organisation rebelle mis à sa disposition par Oçalan le 20 avril 1993 précisément. Tous avaient alors affirmé leur accord avec le cessez-le-feu unilatéral prononcé par leur chef. Puis tout espoir de dialogue avait brutalement tourné court quelques semaines plus tard, lors d'une embuscade organisée de son propre chef par l'un des commandants du PKK, Semdin Sakik. Au cours de cet affrontement, quelque trente-trois soldats turcs sans armes furent abattus par les rebelles<sup>5</sup>. Ankara s'était vu conforté ainsi, dans son refus officiel au moins, de prendre au sérieux toute proclamation pacifiste du PKK. «*La Turquie a subi un longue campagne terroriste organisée par les séparatistes kurdes ; notre vie économique, sociale et politique en a beaucoup souffert*, résume Illnur Cevik six ans plus tard. *Et quand le président Demirel fait une telle déclaration aujourd'hui, celle-ci est plus que significative. A fortiori parce qu'il agit ainsi au moment où le PKK envisage de rendre les armes et de retirer ses militants du territoire turc.*»

La caution présidentielle est d'autant plus symbolique que *Hadep* est présenté dans la propagande de l'Etat turc comme le simple paravent du PKK. Ses revendications en ce qui concerne l'expression libre de leur identité par les Kurdes, le retour dans les villages détruits par l'armée dans sa lutte contre la guérilla et la solution politique du conflit qui déchire l'est de la Turquie depuis 15 ans sont proches de celles que vient d'exprimer Oçalan dans sa défense. Au moment où le procureur de la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara qui a instruit le procès d'Oçalan instruit de même le procès du parti pro-kurde, la réception officielle des maires kurdes du *Hadep* est un signe incontestable adressé au camp kurde. Peut-être même une réponse détournée à l'offensive diplomatique et pacifique lancée par le chef du PKK depuis sa prison d'Imrali. S'il est hors de question pour Ankara de dialoguer directement avec lui, les maires du *Hadep*

pourraient être les intermédiaires privilégiés d'une ouverture politique pour mettre fin au conflit qui déchire la Turquie depuis des décennies.

### La position des Etats-Unis

Pour mesurer le chemin que devrait accomplir Ankara dans cette voie vers la démocratie, les Etats-Unis, considérés par la Turquie elle-même comme un témoin au-dessus de tout soupçon, sont sans doute le meilleur indicateur. La Maison Blanche considère en effet Ankara comme son allié privilégié dans la région, quitte à fermer les yeux sur les atteintes aux droits de l'homme, la torture et les déplacements massifs de population, qu'elle n'ignore en rien. Il semble évident pourtant que ce sont les pressions de l'ami américain qui pourront finalement inciter ou non la classe politique turque et les cercles militaires qui contrôlent le pays à s'engager ou non sur la voie de la démocratisation et de la solution de la question kurde.

«*La Turquie est l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les journalistes*», rapportait ainsi le 27 juillet le programme en kurde de *Voice of America* qui rendait compte des tracas auxquels est soumise la rédaction du journal *Ozgur Bakis*. «*Après avoir publié le texte intégral de l'appel à une solution pacifique du problème kurde lancé par Abdulah Oçalan devant ses juges, le chef de sa rédaction, Hasan Deniz a été emprisonné et risque 11 ans de prison*», notait *La Voix de l'Amérique*. Il n'est pas aisé pour la radio officielle des Etats-Unis d'assurer à la fois sa crédibilité auprès de ses auditeurs kurdes et des autorités turques. VOA diffuse en effet des émissions en turc et en kurde... ce qui est déjà piquant en Turquie ! Le 14 juillet la diffusion d'une interview de Keni Yilmaz, porte-parole européen du PKK, avait fait par exemple grincer les dents des autorités turques. *Voice of America* précisait le 29 juillet, dans un éditorial, que «*la Turquie combat le terrorisme*», justifiant la politique menée contre le parti d'Abdulah Oçalan. VOA notait cependant qu'«*en tant que démocratie représentative dotée d'un parlement et de tribunaux, la Turquie possède les institutions qui permettent l'exercice des droits culturels et d'expression, dont la pratique de la langue notamment si importante pour le peuple kurde*».

Mais plus encore, ce sont les récentes déclarations de Harold Hongju Koh, *US Assistant Secretary for Democracy, Human Rights and Labour*, qui ont passablement irrité les cercles dirigeants à Ankara. Au lendemain d'une visite approfondie de la région kurde, le secrétaire adjoint aux droits de l'homme des Etats-Unis dressait lors d'une conférence de presse, le 5 août dernier, dans les locaux de l'ambassade des Etats-Unis à

Ankara, un tableau sans concession des maux qui sont le lot quotidien de la population, à l'est de l'Anatolie : *«les entraves à la liberté d'expression, en particulier dans les domaines politiques, culturels, religieux; les tortures, dont les auteurs restent impunis; les atteintes aux droits de l'homme ; le harcèlement permanent de leurs défenseurs, comme des avocats, des médecins, des journalistes qui témoignent ou des membres d'organisations gouvernementales.»*

Harold Hongju Kho, après avoir enjoint le gouvernement turc d'appliquer toutes les réformes nécessaires au libre droit d'expression, réaffirmait bien sûr le lien privilégié qui unit Washington et Ankara. Il n'en poursuivait pas moins : *«Durant les six derniers mois, la Turquie a joué un rôle crucial dans le combat mené contre une campagne brutale de purification ethnique au Kosovo, démontrant à la face du monde son attachement à la défense de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde. Mon voyage a renforcé mon espoir de voir le gouvernement du Premier ministre Ecevit montrer la même conviction chez lui pour la sauvegarde de la liberté d'expression, pour la suppression de la torture et de son impunité, pour la protection des droits de l'homme et pour tenter de se concilier la population kurde de Turquie»*. Un rapprochement Kurdistan-Kosovo qui horripile les autorités turques, mais résume parfaitement les difficultés du tournant que doit prendre la Turquie à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle.

La lecture comparée des chapitres Turquie et Serbie du rapport sur les droits de l'homme publié par le département d'État le 26 février 1999 est éclairante à ce sujet et démontre avec une grande profusion de détails la similarité — ce qui ne signifie pas évidemment l'identité — des oppressions subies par les Albanais du Kosovo et les Kurdes de Turquie, de la torture à la privation de liberté et aux déplacements par millions des habitants de villages détruits.

Les appels à la paix d'Abdulah Oçalan, qui écartent le spectre de la mise en cause des frontières de la Turquie et paraissent assumés pour le moment au moins par ses troupes, ont au moins le mérite de permettre à l'establishment turc de s'attaquer à la résorption de ce problème en gardant la face. Mais rien ne garantit qu'il saura saisir cette opportunité.

*Michel Verrier est journaliste.*

**Notes :**

1. Le quotidien allemand Tageszeitung du 3 juin en publiera des extraits.
2. Voir Libération du 1er juin.
3. International Herald Tribune.
4. Turkish daily news, 26 avril 1993.
5. Ce drame a visiblement une forte signification pour les autorités turques et a été largement évoqué tant lors du procès d'Oçalan que du procès de Semdin Sakik devant la cour de sûreté de l'Etat à Diyarbakir.

**Extrait des déclarations d'Abdulah Oçalan :**

*«S'il se réfère au programme du parti et à mes déclarations à ce sujet, le procureur peut certes conclure que notre but était de créer un Etat indépendant et que notre mot d'ordre : «Tout pour l'indépendance et la liberté» résume cet objectif. J'ai tenté d'expliquer dans ma défense qu'en tant que responsable au premier chef de cette expérience historique mon but était d'accéder à une union démocratique. Bien que je ne sois pas en possession de mes documents, j'ai indiqué je le sais dans mes propos lors de la proclamation des cessez-le-feu unilatéraux et lors de divers entretiens que l'accès à la liberté et à l'indépendance pour l'individu et pour le peuple peut se réaliser dans le cadre de l'intégrité des frontières de la Turquie et des structures démocratiques de la République. D'un point de vue scientifique, la quête de son propre Etat par le peuple kurde n'est pas une proposition réaliste, étant donné qu'il est entouré de voisins qui rejettent cette demande. Il vit dans une région montagneuse ; il est divisé économiquement, socialement, culturellement, politiquement, handicapé par les valeurs du système féodal, et dépourvu même d'un alphabet. La plupart de ses membres actifs travaillent dans les métropoles.*

*L'expérience de ces deux derniers siècles qui plus est, comme l'insurrection du PKK, ont démontré qu'en l'état actuel des rapports de force militaires, la tentative de la séparation ne fait qu'exacerber le problème. Cette méthode accroît les difficultés dans chaque camp, qui subit pertes et malheurs. Mais la séparation ne se concrétise pas plus que le problème ne se résout. La maladie empire. Elle ne peut être guérie en supprimant le patient, et la partie ne peut être sauvée en la séparant du tout, c'est-à-dire de l'Etat dont elle constitue un des éléments essentiels. La bonne méthode est donc de se débarrasser des éléments pourris, de ces lois qui ne peuvent être démocratisées et dont les autorités au sommet de l'Etat admettent elles-mêmes qu'elles constituent des obstacles aux libertés. Il faut éliminer les institutions dépassées, les rapports fondés sur la crainte et le rejet de l'autre, les liens féodaux qui pèsent dans la région et reposent sur les tribus, les cheikhs et les seigneurs de guerre. La crainte de l'Etat doit être dépassée. L'intégration doit se réaliser au sein de la République, en tant que citoyens de plein droit dans une union démocratique sur la base d'une société libre d'individus libres.»*